

Rentrée 2026 : sous le signe de l'austérité

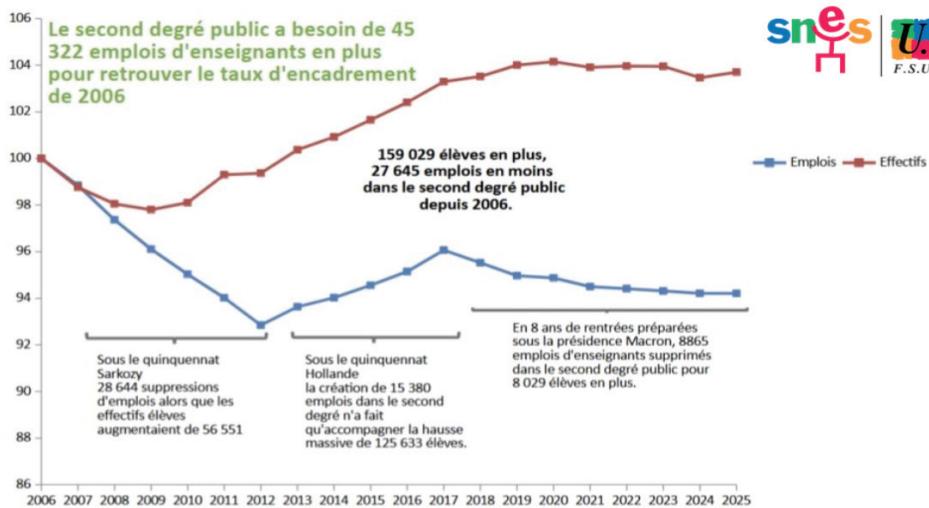
Le feuilleton budgétaire se termine avec l'adoption du budget par l'utilisation du 49.3, S. Lecornu renouant avec les pratiques des dernières années. Pour l'École et ses personnels, c'est un budget d'austérité, de suppressions d'emplois et de précarisation.

Entre la version finale imposée par 49.3 et le projet de budget, peu de changement... Derrière un solde positif lié au financement exceptionnel des postes des stagiaires du fait de la coexistence de deux CAPES, c'est un bilan négatif à tous les niveaux !

- **1365 suppressions d'emplois dans le 2nd degré public ;**
- **au total : 3256 suppressions d'emplois de professeur·es, dans le 1^{er} et le 2nd degré public !**

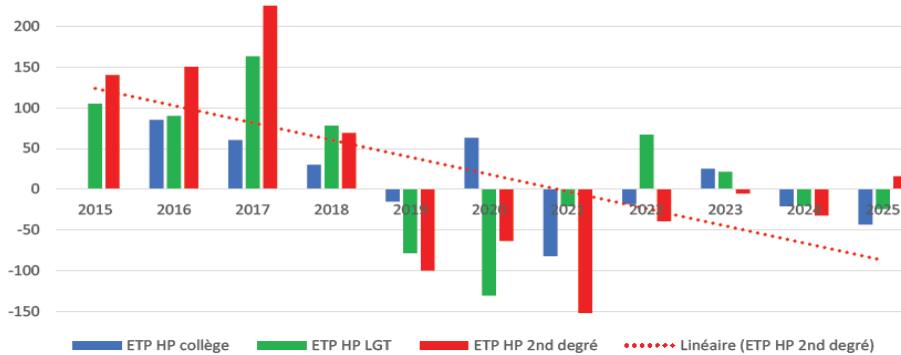


Moins d'élèves, moins de personnels ?



À Grenoble, depuis 2018, 60 Equivalents Temps Plein ont été supprimés en collège, 106 en LGT, soit au total 313,4 ETP pour l'ensemble du second degré (collèges + LGT + LP + moyens de remplacement).

Variation du nombre d'ETP en heures postes



L'exécutif et les parlementaires du prétendu socle commun utilisent l'argument de la baisse démographique pour tenter de légitimer les suppressions d'emplois, avec l'équation simpliste :

moins d'élèves = moins d'enseignant·es.

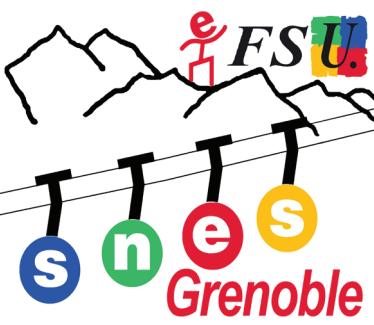
Alors que les effectifs n'ont cessé d'augmenter, les gouvernements successifs ont organisé la pénurie en :

- imposant toujours plus d'heures supplémentaires dans les dotations des collèges et lycées,
- diminuant drastiquement le nombre de remplaçant·es (entre 2021 et 2025, les TZR sont passé·es de 839 à 537),
- provoquant la crise de recrutement (trop faible rémunération, conditions de travail et baisse des postes aux concours),
- pressurant toujours plus les plus précaires (contractuel·les, AESH, AED...).

Dans notre académie, les seuils d'ouverture de classes ne cessent d'être relevés.

Entre 2010 et 2023, le nombre moyen d'élèves par classe a augmenté de 24,5 à 25,6 en collège et de 27,9 à 30,3 en LGT, voilà la réalité dans les collèges et les lycées.

**LE 3 FÉVRIER, JOUR DU CSA ACADEMIQUE, GRÈVE DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES
RASSEMBLEMENT À 13H DEVANT LE RECTORAT**



Une autre École est possible. À nous d'imposer nos choix !

Le climat politique et les incertitudes à court terme ne doivent pas nous faire dévier de notre cap. Effectifs, collège, lycée, rémunérations, conditions de travail... Nous savons que d'autres choix sont possibles.

Baisser les effectifs par classe, une urgence !

La France se situe bien au-dessus de la moyenne de l'OCDE (23 élèves par classe pour le 1^{er} cycle du secondaire). La baisse démographique ne doit certainement pas servir de prétexte à des suppressions de postes mais au contraire permettre de décharger les classes pléthoriques jusqu'à un maximum de 20 élèves par classe en collège (16 en éducation prioritaire) et 24 élèves en lycée (20 dans les lycées de l'éducation prioritaire), et non supprimer des postes. C'est une condition nécessaire pour que fonctionne l'École inclusive, tout comme recruter suffisamment d'AESH pour accompagner les élèves qui en ont besoin.

Victoire contre le tri des élèves, un collège pour toutes et tous

Grâce à la mobilisation du SNES-FSU à toutes les échelles, les groupes de niveau sont facultatifs. Mais, le ministère revanchard cherche à dynamiter l'éducation prioritaire et caporaliser toujours plus les pratiques pédagogiques avec un pilotage par l'évaluation et un contrôle continu des pratiques par un·e IPR.

Le SNES-FSU revendique de nouvelles grilles horaires où le temps d'apprentissage (enseignement, accompagnement, remédiation...) peut être augmenté jusqu'à 32 heures par semaine afin de contrer les inégalités qui se creusent hors du temps scolaire et ceci sans augmentation des maxima de service des professeur·es. Des séances en classe dédoublée et/ou un volume horaire accru doivent être garantis pour chaque discipline. Des moyens dédiés et fléchés doivent permettre d'assurer, hors de toute concurrence, la diversité des langues et de financer les enseignements facultatifs.

Contre le lycée Blanquer et Parcousup, un autre lycée est possible

Il y a urgence à repenser toute l'architecture du lycée et les modalités des épreuves du baccalauréat. Le service public doit permettre à tous et toutes de poursuivre leur scolarité dans une des trois voies du lycée. Face au constat de la hiérarchie des voies dans le lycée actuel et aux défis climatiques, économiques et démocratiques, le SNES-FSU revendique l'accès pour toutes et tous à une culture commune générale, technologique et professionnelle.

Le baccalauréat doit retrouver sa valeur de diplôme national qui garantit l'accès à une formation publique de l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, le lycée général et technologique doit être repensé : son organisation doit être cohérente, se préoccuper d'abord de la qualité des apprentissages, des contenus, et non de l'évaluation permanente, pour garantir une orientation choisie et le droit à réussir dans une formation publique de l'enseignement supérieur.

Conditions de travail, salaires, carrières, retraites

Le SNES-FSU revendique l'augmentation immédiate de 15 % de la valeur du point d'indice, du retour de son indexation sur les prix et la revalorisation des pensions.

À l'opposé d'une année blanche, il faut d'urgence ouvrir des discussions sur la revalorisation de nos carrières, seul levier pour endiguer la crise d'attractivité de nos métiers. Pour le SNES-FSU, tou·tes les enseignant·es, PsyEN et CPE doivent bénéficier d'un abaissement de leur temps de travail et une augmentation de leur rémunération.

Toutes et tous agrégé·es !

Le SNES-FSU s'oppose à l'allongement de la durée de cotisation pour la retraite et revendique l'accès pour toutes et tous à la classe exceptionnelle.

Contre le piège de la CDIsation, le SNES-FSU revendique la création d'un **corps de catégorie B pour les AESH** et une reconnaissance de leur temps de travail pour mettre fin à la précarité institutionnalisée.

En première ligne avec les annonces sécuritaires, **les AED sont de plus en plus maltraité·es** par l'institution et leurre de la CDIsation ne résout en rien la situation pour des personnels pressuré·es à qui l'on ferme toute possibilité d'évolution dans la Fonction publique.

Malgré l'ouverture de collèges dans l'académie, les moyens en AED n'augmentent pas ! La grille d'évolution salariale est bloquée : les AED en CDD touchent une indemnité compensatoire pour atteindre le SMIC et la rémunération des AED cdisé·es se dégradent du fait du gel du point d'indice.

Le SNES-FSU revendique une revalorisation des salaires, la diminution du temps de travail et la reconnaissance de leur expérience pour évoluer dans les métiers de la Fonction publique.